**Déclaration des dirigeants des Iles du Pacifique et des Etats Unis**

**Sur**

**La réaffirmation du Partenariat entre les Îles du Pacifique et les Etats Unis**

Nous - les gouvernements d'Australie, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, de la Polynésie française, de Kiribati, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Niue, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République des Îles Marshall, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga, de Tuvalu, de Vanuatu et des États-Unis d'Amérique - nous réunissons à l'occasion du deuxième sommet États-Unis-Forum des Îles du Pacifique, qui s’est tenu à la Maison Blanche à Washington, D.C., les 25 et 26 septembre 2023.

Nous réaffirmons notre soutien à la déclaration sur le partenariat États-Unis-Pacifique publiée à Washington le 29 septembre 2022, qui expose notre vision commune d'une région Pacifique résiliente où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité, l'inclusion sociale et la prospérité, où les individus peuvent atteindre leur plein potentiel, dans un environnement prospère et où la démocratie peut pleinement s’exprimer.

Nous nous engageons à travailler ensemble dans le cadre d'un véritable partenariat, fondé sur le respect mutuel, conforme aux principes de la charte des Nations unies, et dans un esprit de transparence et de responsabilité.

**Leadership politique et régionalisme**

1. Nous reconnaissons et réaffirmons l'importance d'une volonté politique forte et durable pour faire progresser les priorités régionales, dans le respect des cultures, des valeurs et des traditions du Pacifique. Nous nous engageons à établir des partenariats afin de soutenir et de former des générations de dirigeants ancrés dans la *Pacific Way*, avec un engagement en faveur de l'égalité entre les genres et l'inclusion sociale.

2. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé des États-Unis envers le Pacifique insulaire et le renforcement de la coopération tant bilatérale que régionale pour soutenir les aspirations des îles du Pacifique en matière de développement et permettre un environnement régional stable, sûr, inclusif et prospère. Nous nous engageons à travailler ensemble pour soutenir la réalisation et la mise en œuvre de la stratégie 2050 pour le continent du Pacifique Bleu

3. Nous reconnaissons la relation politique unique entre les États-Unis et la République des Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et la République des Palaos, pierre angulaire de la coopération entre les États-Unis et le Pacifique, et nous soulignons l'importance de la conclusion rapide et fructueuse des négociations et des processus nationaux respectifs concernant les accords de libre association entre les États-Unis et ces trois États insulaires du Pacifique. Les États-Unis ont l'intention de travailler rapidement pour répondre aux besoins de la République des Îles Marshall dans le cadre des négociations en cours sur l’accord de libre association entre les deux pays.

4. Nous réaffirmons qu'il importe de respecter les objectifs et les principes de la Charte des Nations unies, ainsi que les valeurs communes consacrées par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982, le traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (traité de Rarotonga) et le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre attachement au régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires et au rôle central qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris dans le Pacifique. Les États parties au traité de Rarotonga ont réaffirmé leur engagement en faveur du maintien de la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et ont encouragé les États-Unis à ratifier les protocoles du traité dès que possible.

5. Nous réaffirmons l'importance de l'ordre international fondé sur des règles et de la Charte des Nations Unies, nous condamnons toutes les guerres d'agression, y compris la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, et nous soulignons la nécessité de parvenir, dès que possible, à une paix globale, juste et durable qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

6. Nous reconnaissons l’héritage de la Seconde Guerre mondiale et l’héritage concernant le nucléaire du fait de la guerre froide. Nous saluons l'engagement des États-Unis à traiter les questions héritées de la Seconde Guerre mondiale, y compris la collaboration avec les alliés et les partenaires en vue de l'enlèvement en toute sécurité des munitions non explosées. Nous prenons également acte de l'engagement des États-Unis à répondre aux préoccupations actuelles des Îles Marshall en matière d'environnement et de santé publique, ainsi que d’autres problématiques liées au bien-être de sa population.

**Partenariat et coopération**

7. Reconnaissant l'importance que revêtent la mise en place et le maintien de ce partenariat, nous nous engageons à organiser le prochain sommet États-Unis-Forum des îles du Pacifique en 2025 et entendons ensuite tenir des engagements politiques bisannuels. Nous avons l'intention de renforcer le partenariat États-Unis-Pacifique en organisant régulièrement des réunions ministérielles et de hauts fonctionnaires, y compris lors du dialogue des dirigeants du Forum des îles du Pacifique avec les partenaires du dialogue du Forum. Nous entendons renforcer notre coopération bilatérale et régionale sur une série de questions prioritaires communes ayant une incidence sur la région du Pacifique bleu, en particulier sur la nécessité d'une action urgente et ambitieuse pour faire face au changement climatique et aux risques de catastrophe.

8. Nous reconnaissons et respectons le Forum des îles du Pacifique en tant que sommet de l'architecture régionale du Pacifique et moteur de la définition des priorités régionales et de l'allocation des ressources, et nous soutenons pleinement les principes du Pacifique bleu en matière de dialogue et d'engagement. Nous avons l'intention de continuer à travailler par l'intermédiaire et avec le soutien des institutions et mécanismes régionaux du Pacifique, y compris le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), afin de faire progresser les objectifs communs définis dans la stratégie 2050 et son plan de mise en œuvre. Nous prenons acte de l'engagement des États-Unis à soutenir les priorités du Pacifique en collaboration avec d'autres partenaires.

9. Nous reconnaissons l'importance de partenariats et d'une coopération durables et nous nous félicitons des nouvelles possibilités de renforcer la représentation diplomatique réciproque ; nous avons pris acte de la décision des dirigeants d’envisager, en 2023, la création et la mise en place d'un bureau permanent d’un envoyé spécial du Forum des îles du Pacifique aux États-Unis, chargé de gérer la coordination au sein des Nations unies ainsi qu'à Washington.

10. Reconnaissant la valeur des partenariats public-privé, nous nous réjouissons de l’opportunité de réunir les entreprises du Pacifique et des États-Unis dans le but principal de créer des partenariats d'investissement, de renforcer l'innovation et la technologie, la transition vers les énergies propres et l'esprit d'entreprise, et de favoriser les progrès dans les secteurs stratégiques.

**Changement climatique et catastrophes naturelles**

11. Nous reconnaissons que le changement climatique est la plus grande menace existentielle à laquelle le Pacifique bleu est confronté, et nous reconnaissons la crise climatique qui menace les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de ses habitants et de ses écosystèmes, reconnaissant que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont déclaré que la région du Pacifique est en état d'urgence climatique.

12. Nous redoublons d'efforts pour promouvoir et accélérer le rehaussement des ambitions au niveau mondial en matière d'action climatique afin de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 degré Celsius et, à cet égard, nous soulignons l'importance d'une action d'atténuation significative, en particulier de la part des principaux émetteurs, et d'un soutien financier international en faveur d'une action d'atténuation significative.

13. Nous félicitons la région du Pacifique d'avoir mis au point la première initiative régionale de financement conçue, dirigée et prise en charge par le Pacifique, par l'intermédiaire de la Facilité de résilience du Pacifique (PRF). Nous nous félicitons de l'annonce faite par les États-Unis de soutenir la mise en place de la PRF grâce à un financement initial de 2 millions de dollars.

14. Nous soulignons l’importance de poursuivre les efforts visant à mobiliser et à simplifier le processus permettant d'accéder en temps voulu aux financements destinés à soutenir les priorités des pays insulaires du Pacifique en matière de climat, notamment en prenant des mesures pour rendre le PRF opérationnel.

15. Nous reconnaissons qu'il est important de développer davantage les mesures de vulnérabilité et de les prendre en compte dans les processus internationaux pertinents, y compris l'utilisation potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle, en tant que critères d'accès aux financements concessionnels. Les institutions internationales peuvent envisager d'intégrer l'IVM dans leurs processus d'évaluation, le cas échéant.

16. Nous soulignons qu'il importe de continuer à renforcer les capacités de préparation et de réaction aux catastrophes dans le Pacifique afin de sauver des vies et les moyens de subsistance lorsqu'ils sont menacés par le changement climatique et les risques de catastrophe. Nous prenons acte des efforts actuellement déployés pour mettre en place un mécanisme de coordination de la réponse humanitaire dans le Pacifique et nous nous félicitons du soutien apporté aux capacités d'entreposage humanitaire dans le Pacifique, afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des efforts de réponse aux catastrophes aux niveaux régional et national.

17. Nous soutenons la mise en œuvre énergique de l'initiative "Des alertes précoces pour tous" et son ambition de faire en sorte que tous les habitants du Pacifique soient protégés contre les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques dangereux grâce à des systèmes d'alerte précoce multirisques permettant de sauver des vies, en partageant les enseignements tirés de nos expériences et en soutenant le programme décennal d'investissement "Un Pacifique prêt pour le changement climatique".

18. Nous donnerons la priorité au renforcement de la résilience climatique afin de préserver le bien-être des populations, des écosystèmes et des économies face aux risques climatiques et de continuer à promouvoir la stabilité régionale. Nous cherchons à améliorer l'adaptation au climat en soutenant les secteurs de l'eau douce, de l'assainissement et de l'hygiène, en renforçant les systèmes alimentaires, en développant l'agriculture et la sylviculture, et la résilience des infrastructures en augmentant la programmation intelligente face au climat, en améliorant la conception et la construction, en luttant contre les espèces envahissantes et en encourageant la collaboration régionale pour renforcer la résilience face au climat dans la région du Pacifique bleu.

19. Conformément au mandat de la 27e conférence des Nations unies sur le changement climatique, nous sommes déterminés à rendre opérationnels les mécanismes de financement des pertes et dommages et, dans ce contexte, à créer un fonds de réponse aux pertes et dommages dont le mandat porte notamment sur la prise en compte des pertes et dommages. Nous travaillons ensemble à la conception d'un fonds efficace qui aide les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, y compris les îles du Pacifique, à faire face aux pertes et aux dommages d'une manière qui favorise l'appropriation par les pays et la mise en place de solutions et de programmes nationaux capables de répondre avec souplesse à l'évolution des effets du changement climatique.

**Océan et pêches**

20. Nous soutenons la gestion et le développement durables, inclusifs et équitables de la pêche et des autres écosystèmes et ressources côtières et marines, qui sont essentiels aux économies et à la sécurité alimentaire du Pacifique.

21. Nous nous efforçons de renforcer la coopération pour comprendre, protéger, sauvegarder et conserver la santé et la viabilité de l'océan Pacifique et de ses ressources, dont nos nations dépendent. Nous nous efforçons de gérer durablement nos ressources océaniques, y compris la pêche, afin que les populations du Pacifique en tirent le meilleur parti possible.

22. Nous nous engageons à sécuriser les limites du continent bleu du Pacifique afin de promouvoir la stabilité, la sécurité, la certitude et la prévisibilité des droits maritimes, quels que soient les effets de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique. Gardant à l'esprit la déclaration du Forum des îles du Pacifique sur la préservation des zones maritimes face à l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique, les États-Unis travailleront avec les États insulaires du Pacifique et d'autres pays en vue d'établir et de maintenir légalement les lignes de base et les limites extérieures des zones maritimes et ne remettront pas en cause ces lignes de base et ces limites extérieures, quels que soient les effets de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique.

23. Nous reconnaissons les droits de tous les États en vertu du droit international de la mer, tel qu'il ressort de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), et soulignons l'importance du respect du droit international, en particulier des obligations relatives à la protection et à la préservation de l'environnement marin.

24 Nous nous réjouissons des travaux actuels du groupe d'étude de la Commission du droit international sur l'élévation du niveau de la mer en relation avec le droit international, sur les questions relatives aux Etats et à la protection des personnes affectées par la montée du niveau de la mer. Nous sommes déterminés à travailler ensemble et avec d'autres acteurs sur les questions concernant l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique et ses implications pour l'existence d'un État.

25. Nous nous engageons à travailler ensemble pour que l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, conclu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, obtienne les ratifications nécessaires à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

**Commerce et investissements**

26. Grâce à un engagement régulier dans le cadre du dialogue sur le commerce et l'investissement entre les États-Unis et les îles du Pacifique, nous prévoyons de continuer à travailler ensemble pour promouvoir de nouvelles opportunités de commerce et d'investissement et approfondir les liens commerciaux, en vue de créer des relations commerciales durables qui favorisent une croissance durable et inclusive, y compris au travers d’échange sur l'amélioration de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises, la facilitation des environnements favorables aux entreprises, de l'accès aux services de correspondance bancaire et des capacités en matière commerciale.

27. Nous nous réjouissons à la perspective que l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche entre en vigueur d'ici la 13ème Conférence ministérielle et qu'il soit pleinement mis en œuvre. À cette fin, nous avons l'intention d'œuvrer sur la base de la reconnaissance de l'Accord par nos pays respectifs, si nécessaire, à accélérer les progrès en vue de la conclusion de négociations visant à parvenir à un accord global sur les subventions à la pêche, y compris par des sanctions sur certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, en reconnaissant qu'un traitement spécial et différencié approprié et effectif pour les pays membres en développement et les pays membres les moins avancés devrait faire partie intégrante de ces négociations.

28. Nous affirmons que les îles du Pacifique apprécient les avantages offerts par le système de préférences généralisées (SPG) et soutenons le travail en cours au Congrès des États-Unis en vue de renouveler le système de préférences généralisées (SPG) dès que possible.

29. Nous reconnaissons les efforts déployés par la région Pacifique visant à bénéficier d’un soutien au secteur du commerce afin de réaliser ses aspirations en matière de développement et nous nous emploierons à soutenir les éléments de la mise en œuvre de la stratégie Pacific Aid for Trade pour la période 2020-2025.

30. Nous prévoyons d'investir dans des communications sûres et sécurisées et dans l'accès à l'information, grâce à des infrastructures technologiques appropriées et à des dispositions en matière de cybersécurité, afin de permettre aux populations du Pacifique de faire des affaires, de s'instruire et de bénéficier d'une connectivité numérique.

31. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'achèvement des négociations relatives aux annexes du traité sur la pêche entre les gouvernements de certains États insulaires du Pacifique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ("traité sur le thon du Pacifique Sud") et de la conclusion des négociations sur l'accord d'assistance économique s’y afférent, qui constitue depuis longtemps la pierre angulaire de la coopération entre les États-Unis et le Pacifique.

**Paix et sécurité**

32. Nous réaffirmons notre attachement à la déclaration de Boe et notre volonté d'œuvrer en faveur de la sécurité humaine, de la sécurité de l'environnement et des ressources, de la criminalité transnationale et de la cybersécurité.

33. Nous avons l'intention de collaborer pour relever les principaux défis en matière d'application de la loi et de justice en déployant de nouveaux efforts de renforcement des capacités et des efforts opérationnels pour promouvoir l'État de droit, renforcer la sécurité aux frontières et l'application du droit maritime, notamment pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et s'attaquer au blanchiment d'argent, à la cybercriminalité et à la criminalité financière, à la criminalité transnationale organisée et au trafic d'êtres humains, de stupéfiants et d'espèces sauvages. Nous soutenons le renforcement de la capacité institutionnelle à décourager et à déstabiliser toutes les formes de corruption, ainsi que les efforts déployés par les membres du Forum des îles du Pacifique pour respecter et mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la Vision Teieniwa et de son plan de mise en œuvre.

34. Nous cherchons à renforcer la coopération de longue date en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée grâce à de nouvelles initiatives en matière de renforcement des capacités et de technologie, en complément de nos accords bilatéraux et arrangements régionaux existants, en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum.

35. Nous nous efforçons de renforcer la bonne gouvernance et les institutions démocratiques nationales et régionales dans l'ensemble du Pacifique, notamment en soutenant la responsabilité, la transparence, la lutte contre la corruption, la société civile, les droits de l'homme et l'indépendance et la liberté des médias.

36. Nous craignons que la crise climatique n'exacerbe les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et n'aggrave les risques de conflits et de fragilité actuels et futurs. Dans ce contexte, nous demandons instamment au Secrétaire général des Nations unies d'envisager la nomination d'un représentant spécial pour le climat et la sécurité".

**Le développement centré sur les personnes**

37. Nous nous engageons à promouvoir un développement inclusif, durable et équitable, notamment pour les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les membres des communautés raciales, ethniques et autochtones marginalisées, afin que personne ne soit laissé pour compte.

38. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale, y compris à travers la déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des genres, en reconnaissant qu'aucun pays ne peut prospérer si les communautés les plus vulnérables et les groupes marginalisés sont laissés pour compte.

39. Nous entendons promouvoir la santé et la sécurité sanitaire au niveau régional, notamment par le biais de nouveaux partenariats mondiaux en matière de sécurité sanitaire, et renforcer les capacités de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, en gardant à l'esprit l'approche "One Health", afin que les populations du Pacifique puissent vivre longtemps et en bonne santé.

40. Nous avons l'intention de développer nos liens de longue date entre les peuples en intensifiant la formation, le renforcement des capacités et les programmes d'échange, les bourses, la sensibilisation de la diaspora, la diplomatie sportive, la promotion des échanges culturels, tels que le treizième festival des arts et de la culture du Pacifique, qui se tiendra à Hawaï en 2024, et en mettant en œuvre de nouvelles initiatives telles que les partenariats de jumelage (villes). Nous avons l'intention de promouvoir le service volontaire des jeunes dans toute la région, notamment par le retour des Peace Corps dans le Pacifique.

41. Par-dessus tout, nous réaffirmons notre engagement à traduire notre vision partagée en actions communes afin d'assurer la croissance, le dynamisme, la résilience, l'inclusion et la stabilité des peuples du continent bleu du Pacifique.

42. Cette déclaration est faite dans le respect des compétences des signataires et des gouvernements respectifs.

Le 25 septembre 2023

M. Ewen McDonald, Envoyé spécial de l’Australie

Mark Brown, Premier ministre des Îles Cook

Président Wesley W. Simina des États fédérés de Micronésie

M. Sitiveni Rabuka, Premier ministre de la République de Fidji

Président Moetai Brotherson du gouvernement de la Polynésie française

Président Taneti Maamau de la République de Kiribati

Président Russ Kun de la République de Nauru

Président Louis Mapou du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Nanaia Mahuta, Ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande

Dalton Tagelagi, premier ministre de Niue

Président Surangel S. Whipps, Jr. de la République de Palau

M. James Marape, premier ministre de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Président David Kabua de la République des Îles Marshall

Le Premier ministre Fiamē Naomi Mata'afa de l'État indépendant de Samoa

M. Colin Beck. Secrétaire Permanent des Îles Salomon

Premier ministre Ha'ukavameiliku du Royaume de Tonga

Kausea Natano, Premier ministre de Tuvalu

Président Joseph R. Biden, Jr. des États-Unis d'Amérique

S. E l’Ambassadeur , Odo Tevi de la République de Vanuatu